

Petroleum ether

32299-2.5L

Version 1.4

Date de révision

15.04.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : Petroleum ether
FDS-nombre : 000000021335
Type de produit : Mélange
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne
Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA
Téléphone : (49) 5137-999 0
Téléfax : (49) 5137-999 123
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: : PMTEU Product Stewardship:
SafetyDataSheet@Honeywell.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1 basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Petroleum ether

32299-2.5L


Version 1.4

Date de révision
15.04.2019

Liquides inflammables Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation cutanée Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système nerveux central
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger par aspiration Catégorie 1
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 2
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger	:	
Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	:	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

Petroleum ether

32299-2.5L

Version 1.4

Date de révision
15.04.2019

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui : Hydrocarbures, C6, Isoalcane, <5% n-hexane doivent être listés sur l'étiquette

2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
Hydrocarbures, C6, Isoalcane, <5% n-hexane	601-007-00-7 01-2119484651-34	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	> 50 % - <= 100 %	1*
pentane	109-66-0 601-006-00-1 01-2119459286-30 203-692-4	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	>= 25 % - <= 50 %	N.C.*

1* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

N.C.* - Pas de substance dangereuse - pour information seulement

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Petroleum ether

32299-2.5L

Version 1.4

Date de révision
15.04.2019

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et nettoyer le corps minutieusement.

Inhalation:

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin. Enlever les lentilles de contact.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Petroleum ether

32299-2.5L

Version 1.4

Date de révision
15.04.2019

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec un risque d'éclatement

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Éviter la peau sans protection

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Le produit s'évapore facilement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile). Enlever de la surface de l'eau (p.e. écumer, siphonner).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

Utiliser des outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants

Petroleum ether

32299-2.5L

Version 1.4

Date de révision
15.04.2019

Enlever de la surface de l'eau (p.e. écumer, siphonner).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante. Avant la mise en service des installations et des appareils, les inertiser (Azote, gaz rare) et les mettre à la terre. Caractérisation comme "Lieu à risque d'explosion" Utiliser exclusivement dans les zones protégées contre les explosions. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène:

Entreposer séparément les vêtements de travail. Prévoir des locaux distincts pour se laver, se doucher et pour le vestiaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker dans une zone conçue pour le stockage de liquides inflammables. Protéger contre les dommages physiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

Petroleum ether

32299-2.5L

Version 1.4

Date de révision
15.04.2019

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
Hydrocarbures, C6, Isoalcane, <5% n-hexane	TWA	1.200 mg/m3		RCP hydrocarbures
pentane	INRS (FR) VME	1.800 mg/m3 600 ppm		
pentane	INRS (FR) VME	3.000 mg/m3 1.000 ppm		Règlement impératif (VRC)
pentane	EU ELV TWA	3.000 mg/m3 1.000 ppm		Indicatif

TWA - Moyenne pondérée au temps (TWA)

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
Hydrocarbures, C6, Isoalcane, <5% n-hexane	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		5306 mg/m3	Inhalation	
Hydrocarbures, C6, Isoalcane, <5% n-hexane	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		13964mg/kg bw/d	Dermale	
Hydrocarbures, C6, Isoalcane, <5% n-hexane	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		1131 mg/m3	Inhalation	
Hydrocarbures, C6, Isoalcane, <5% n-hexane	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		1377mg/kg bw/d	Dermale	
Hydrocarbures, C6,	Consommateur		1301mg/kg	Ingestion	

Petroleum ether

32299-2.5L

Version 1.4

Date de révision
15.04.2019

Isoalcane, <5% n-hexane	rs / Long terme - effets systémiques		bw/d		
pentane	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		3000 mg/m3	Inhalation	
pentane	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		432mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
pentane	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		643 mg/m3	Inhalation	
pentane	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		214mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
pentane	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		214mg/kg bw/d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
Hydrocarbures, C6, Isoalcane, <5% n-hexane	:	donnée non disponible
pentane	Eau douce: 0,23 mg/l	
pentane	Eau de mer: 0,23 mg/l	
pentane	Station de traitement des eaux usées: 3,6 mg/l	
pentane	Sédiment d'eau douce: 1,2 mg/kg dw	
pentane	Sédiment marin: 1,2 mg/kg dw	
pentane	Sol: 0,55 mg/kg dw	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection

Petroleum ether

32299-2.5L

Version 1.4

Date de révision
15.04.2019

respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau

Mesures d'ordre technique

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Évacuation locale

L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Type de Filtre recommandé:

AX: Gaz biologique et type de vapeur à faible ébullition

Protection des mains:

Matière des gants: Caoutchouc nitrile

délaï de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,4 mm

Camatril® 730

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Porter un équipement de protection adéquat.

Vêtement de protection

Tenue de protection antistatique ignifuge.

Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Petroleum ether

32299-2.5L

Version 1.4

Date de révision
15.04.2019

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	caractéristique
Point/intervalle de fusion	:	donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	40 - 60 °C à 1.013 hPa
Point d'éclair	:	< -30 °C Méthode: DIN 51755
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Température d'inflammation	:	245 °C
Température d'auto-inflammabilité	:	n'est pas auto-inflammable
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Limite d'explosivité, inférieure	:	1 % (v)
Limite d'explosivité, supérieure	:	7 % (v)
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Densité	:	0,65 g/cm ³ à 20 °C
Masse volumique apparente	:	Non applicable
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible

Petroleum ether

32299-2.5L

Version 1.4

Date de révision
15.04.2019

Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
pH	: Non applicable
Hydrosolubilité	: pratiquement insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Soluble dans la plupart des solvants organiques
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation.
Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter une exposition directe au soleil.

10.5. Matières incompatibles

Formation de vapeurs/gaz facilement inflammables.
Les récipients non nettoyés peuvent contenir des gaz formant des mélanges explosifs avec l'air.
Incompatible avec des agents oxydants.
Réactions explosives avec les oxydants tels que chlorate de potassium et/ou les peroxydes.

Petroleum ether

32299-2.5L

Version 1.4

Date de révision
15.04.2019

10.6. Produits de décomposition dangereux

A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation.
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

Monoxyde de carbone

Hydrocarbures

Dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:
donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée:
donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation:
donnée non disponible

Irritation de la peau:
Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Irritation des yeux:
donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
donnée non disponible

Danger par aspiration:
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres informations:
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
donnée non disponible

Toxicité des plantes aquatiques:
donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes:

Petroleum ether

32299-2.5L

Version 1.4

Date de révision
15.04.2019

donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:
donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:
Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:
Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:
Dispositions relatives aux déchets:
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE
CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Honeywell

Riedel-de Haën™

Petroleum ether

32299-2.5L

Version 1.4

Date de révision

15.04.2019

UN Numéro : 3295
Description des marchandises : HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes ADR/RID : 3
Dangereux pour l'environnement : oui

Prescription particulière 640D

IATA

UN Numéro : 3295
Description des marchandises : Hydrocarbons, liquid, n.o.s.
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes de danger : 3

IMDG

UN Numéro : 3295
Description des marchandises : HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes de danger : 3
No EMS Numéro : F-E, S-D
Polluant marin : oui (Hydrocarbons, C6, Isoalkanes, <5% n-Hexane)
Groupe de ségrégation du code IMDG, conformément au chapitre 3.1.4.4 : DESACTIVE,

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES	Amount 1: 5.000.000 kg Amount 2: 50.000.000 kg	

Petroleum ether

32299-2.5L

Version 1.4

Date de révision
15.04.2019

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : E2: Danger pour l'environnement aquatique	Amount 1: 200.000 kg Amount 2: 500.000 kg	

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	+39 0649906140
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
Munich : 089/19240	
Lettonie	+37167042473

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	808250143
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420 112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

Autres informations relatives au stockage

Petroleum ether

32299-2.5L

Version 1.4

Date de révision
15.04.2019

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Inventaire existant des produits chimiques (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

Hydrocarbures, C6, Isoalcane, <5% n-hexane	:	H225 H304 H315 H336 H411	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
pentane	:	H225 H304 H336	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Petroleum ether

32299-2.5L

Version 1.4

Date de révision
15.04.2019

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.